

Voiture RC Mini Cooper Clubman 1:18



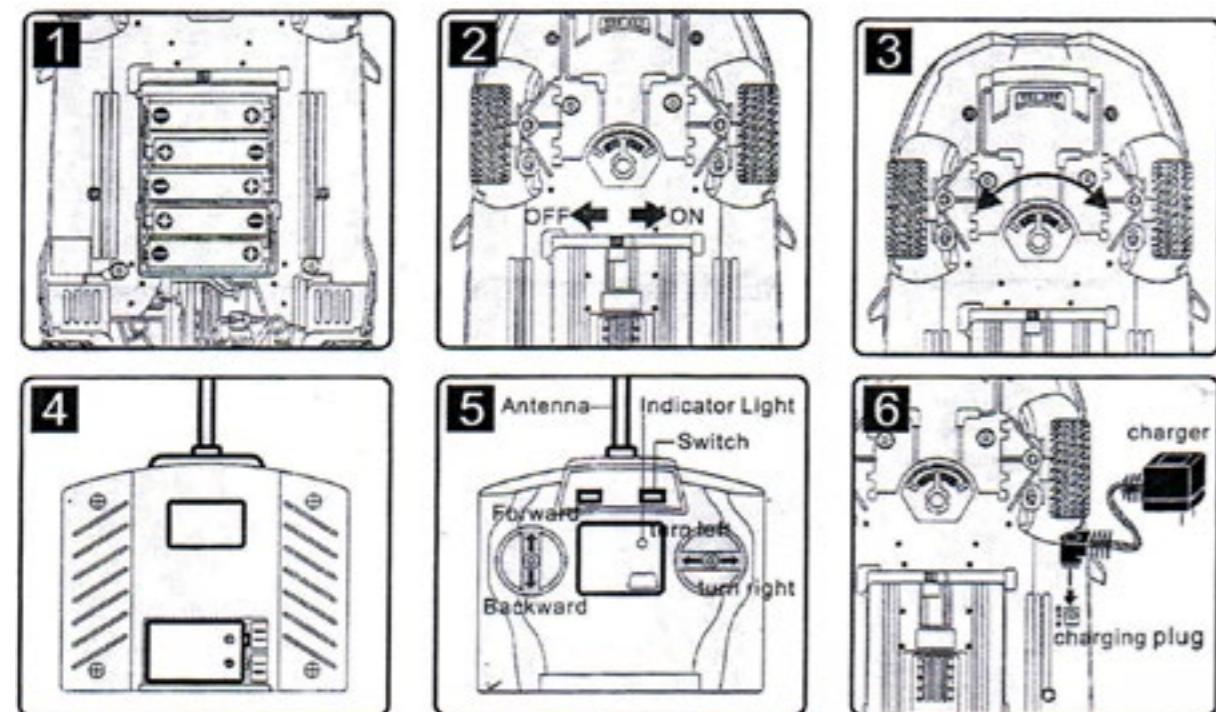
Manuel de l'utilisateur

Il est recommandé de lire attentivement la notice d'utilisation avant d'utiliser l'appareil.

FR

- Ouvrez le couvercle du compartiment à pile sous le véhicule et insérez 5 piles Mignon AA 1,2V et refermez le couvercle.
- Allumez le véhicule.
- Placez le trimmer pour le volant au milieu.
- Ouvrez le couvercle du compartiment à pile de la télécommande et insérez la pile 9V et refermez le couvercle.

Gardez les accumulateurs sous surveillance pendant la charge.



!!ATTENTION !!

- Ne pas mélanger différents types de pile.
- Respectez la polarité des piles.
- Enlevez les piles défectueuses de la télécommande et du véhicule.
- Ne pas recharger les piles, sinon elles risquent d'exploser.
- Ne jamais recharger des accumulateurs sans surveillance.
- Si vous prévoyez de ne pas jouer pendant une longue période avec le véhicule, sortez les piles et accumulateurs du véhicule et de la télécommande.

Clause de non responsabilité :

Saglam&Eker GbR ne prend aucune responsabilité des dégâts dus à une mauvaise commande ou un mauvais maniement de la marchandise. Le client porte seul la pleine responsabilité, cela concerne entre autres choses le processus de chargement jusqu'au choix de la zone d'utilisation.

Certificat de conformité :

Par la présente, Saglam&Eker GbR certifie que ce modèle se trouve en conformité avec les demandes essentielles et les autres instructions importantes de la CEE 1999/5/EG. Le produit est concordant après les lignes générales R&TTE. Pour toute demande de conformité, vous vous adressez à Saglam&Eker GbR, Rathenhausstrasse 15-21, 63263 Neu-Isenburg, Fax : 069 509528 1095, Email : info@eksa-trade.com

Décret de la batterie :

A l'instar du décret sur la suppression et l'élimination des déchets et des batteries utilisées déposez-les gratuitement dans un dépôt central communal ou dans le magasin où vous avez acheté le produit. L'élimination de ces déchets dans les ordures ménagères est catégoriquement interdite selon le décret sur les piles et batteries. Vous pouvez rendre gratuitement les batteries issues de nos produits après usage en nous les envoyant par la poste. Les batteries contenant des substances nocives sont signalisées avec le symbole d'une poubelle barrée. Sous le symbole poubelle, la substance chimique nocive est indiquée : «CD» pour le cadmium, «Pb» pour le plomb et «HG» pour le mercure.

Décret EAR pour les appareils usagés :

Depuis le 23.03.2006, selon le paragraphe §6 alinéa 1 phrase 1 et le paragraphe § 17, alinéas 1 et 2 de la loi sur les appareils électroménagers les appareils électriques ne peuvent plus être jetés aux ordures ménagères. Apportez l'appareil électrique en fin de vie au dépôt central régional. La suppression est gratuite pour les particuliers. La mise sur le marché d'appareils électriques est autorisée seulement pour les établissements enregistrés et aux commerces de détail.

Consignes de sécurité :

Ce produit ne convient pas aux enfants de moins de 3 ans. Il y a un danger d'étouffement à cause de petites pièces pouvant être avalées. Le produit ne doit pas être de la portée par des enfants moins de 3 ans. Les enfants moins de 8 ans ne peuvent utiliser ce produit que sous la surveillance directe d'un adulte.

